

CLUB BUSHIDO
1, Allée du RIED
67230 BENFELD

BENFELD, le lundi 05 mai 2008

REGLEMENT INTERIEUR AU DOJO - SPORTS DE COMBAT

Le présent règlement a pour but d'inviter l'ensemble des membres et enseignants du Club BUSHIDO à une discipline collective et un certain nombre de règles communes qui ne peuvent qu'améliorer le fonctionnement du Club et le bon déroulement des cours.

Le règlement peut paraître strict, néanmoins la majeure partie des membres du Club BUSHIDO ont une attitude conforme au règlement ci-dessous, nous ne pouvons que vous demander de persévérer.

ARTICLE 1 Sont interdits pour des raisons de sécurité :

- Les boucles d'oreilles (les judokas portant des boucles médicales sont exceptionnellement autorisés à les porter durant les 4 à 5 premières semaines en les recouvrant de sparadrap ou d'élastoplaste),
- Les bracelets, les montres, les colliers,
- Tout objet qui risque de créer des blessures.
- L'accès aux gradins est interdit en dehors des manifestations ayant lieu dans la grande salle des sports.

ARTICLE 2 Sont obligatoires pour des raisons d'hygiène :

- Les chaussons pour l'accès au tatami,
- Un kimono propre ainsi que la ceinture,
- Venir au dojo en habits et se changer au club (ou mettre au minimum un survêtement ou des vêtements sur le kimono),
- Une bonne hygiène des pieds (lavés et exempts de mycoses),
- Les ongles entretenus et coupés courts.

ARTICLE 3 Vestiaires et rangement des affaires :

- Le changement de tenue se fera dans le vestiaire,
- Les sacs contenant les affaires et les chaussures des membres seront rangés en silence dans les gradins situés dans le dojo afin d'éviter les éventuels vols.

ARTICLE 4 Présence et discipline dans le dojo :

- Tout judoka devra se comporter avec correction et civilité lors des cours. Tout manquement à cette consigne durant les heures de cours ou hors tatami durant l'attente, fera l'objet d'un avertissement verbal et en cas de récidive un avertissement écrit sera adressé aux parents, le troisième avertissement signifie une mise à pied du cours et nécessite un entretien avec les parents avant une reprise éventuelle du cours,
- Les spectateurs doivent rester silencieux.

ARTICLE 5 Documents à remettre :

- Les documents à remplir et demandés lors de l'inscription sont à remettre avant le début des cours, ils sont indispensables pour assurer la couverture des membres du club et de son comité directeur, un retard dans la remise des documents entraîne un refus de l'accès au tatami.

ARTICLE 6 Discipline du cours :

- Aller au WC avant le début du cours,
- S'il y a besoin d'aller au WC, y aller sans traîner et revenir rapidement,
- Répondre à l'appel au début du cours,
- Couper les téléphones portables (sauf urgences, pompiers, ambulanciers,.....)

ARTICLE 7 Limites de responsabilité du Club :

- Le club a la responsabilité des mineurs durant les heures de cours, à cet effet un appel a lieu en début du cours,
- La responsabilité civile du club ne peut être engagée que si les membres sont présents aux cours, dans le dojo,
- Les parents des enfants judokas sont tenus de les accompagner au vestiaire pour l'habillage du kimono et dès qu'ils sont habillés de les conduire des vestiaires vers le dojo dans le calme. De même, les parents sont priés de les reprendre en charge dès la fin du cours.